

Plan Régional Escalade

Bourse Equipement des Falaises

1. Modalités d'attribution

La subvention accordée est fixée par le Comité Directeur de la Ligue après proposition du Conseil des Présidents de Comités Territoriaux (CPCT).

Le suivi des demandes est assuré par le responsable de la commission Escalade (escalade@paca.ffme.fr).

Pour l'année 2018, la bourse sera attribuée au plus tard en décembre.

Chaque aide est attribuée à un comité territorial pour un ou plusieurs sites dont il a la gestion régulière. Il fournit une liste détaillée du (des) site (s) concerné (s).

Le comité territorial demandeur doit constituer un dossier spécifique (formulaire à renseigner) complété par des pièces jointes.

2. Modalités de versement

Le versement a lieu après validation du projet par le CPCT et le Comité Directeur de la Ligue et la signature d'une convention entre la Ligue PACA FFME et le demandeur.

La moitié de l'aide est versée dès signature de la convention.

Les travaux doivent être effectués dans l'année qui suit l'attribution de la bourse.

Le solde de la bourse est versé après :

- Vérification des travaux et,
- Réception des factures et,
- Renseignement du registre de suivi et,
- Attestation de travaux signée du président du comité.

3. Modalités post-attribution

Une visite de fin des travaux pourra être réalisée.

Une communication est organisée sur le site dédié à la bourse régionale et réseaux Ligue PACA FFME.

4. Principes généraux

Les dépenses retenues doivent servir à acquérir **principalement** le :

- Matériel de sécurité : ASAP, baudrier, corde statique, casques, ...
- Matériel d'équipement : amarrages, relais, perforateur, ...

5. Principes financiers et enveloppe

Pour 2018, le montant total est de 6 000€.

L'aide de la Ligue représente un pourcentage variable du coût global d'achat du matériel d'équipement, d'entretien et de sécurité de type cordiste.

6. Critères généraux d'attribution

La bourse équipement des falaises 2018 vise prioritairement à aider les comités à assurer les missions d'entretien et de contrôle de sites sportifs de leur territoire.

Les comités concernés doivent être engagés activement dans le processus de partages des responsabilités avec les différentes collectivités (cf. nouvelle politique) et doivent être organisés pour une gestion efficace des sites.

7. Les critères d'appréciation du dossier

1. Concernant le site

- Un site qui est ou deviendra « sportif »,
- Les sites ou secteur découverte sont prioritaires,
- Les voies du 3 au 7a sont majoritaires,
- Les licenciés FFME fréquentent réellement ces sites,
- Le CPCT pourra examiner un projet concernant un site « historique » de type Céüse, Buoux, etc.,
- Dans la mesure du possible, une convention autorisant l'usage du public entre la collectivité et le propriétaire existe ou est en cours de finalisation.

2. Concernant le matériel

En lien avec la politique nationale, l'opération d'urgence « Remplacement des broches bis » reste prioritaire pour la saison 2018.

Tous les points d'amarrage seront conformes aux exigences de la norme fédérale d'équipement des voies et sites d'escalade <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/escalade/2013-normes-equipement.pdf>

3. Concernant le comité territorial

Un responsable identifié

4. Concernant les informations fournies et les gestes administratifs

Il sera nécessaire de préciser le classement de la falaise (cf. annuaire) : Local/Régional/National/International.

Une mise à jour de l'annuaire des sites du comité territorial via l'intranet fédéral, et notamment la classification Site Sportif et Terrain d'Aventure, devra être effectuée avant le dépôt du dossier.

L'état des lieux initial et la mise en place progressive du « registre de suivi » des falaises entretenues accessible en intranet sont indispensables.

Les budgets doivent être lisibles et exprimés en € TTC

Plan Régional Escalade

Bourse Equipement des Falaises

Dossier Comité Territorial

Comité demandeur : _____
 Nom du responsable équipement assurant le suivi de cette demande : _____
 Courriel : _____
 ☎ : _____

1. Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre

Envoyer les dossiers au format informatique à escalade@paca.ffme.fr. Les dossiers papiers ne sont pas acceptés.

2. Présentation de la falaise et des équipeurs

Nom de la falaise : _____
 Adresse de la fiche dans l'annuaire FFME : _____
 Département : _____ Commune : _____
 Classement du site : Site sportif – Site sportif avec Secteur découverte – Terrain d'aventure
 Est-ce l'équipement d'un secteur « découverte » ? OUI NON
 La falaise est-elle conventionnée ? OUI NON
 En cours de conventionnement (nouvelle politique) ? OUI NON

Compléter le tableau relatif au niveau des voies de la falaise

Niveau des voies	3	4	5	6	7a	7b au 7c	8a et +
Nombre de voies							

Nombre total de voie du 3 au 7a : _____
Nombre total de voie du 7b au 9c : _____
Nombre de voies concernées par le rééquipement et l'entretien : _____
Nom du responsable équipement du site, ses qualifications : _____
Nom des équipeurs du site, leurs qualifications : _____
 Faut-il prévoir une formation d'équipeur dans votre département : OUI NON
 De manière synthétique, justifiez l'intérêt fédéral fort du site :

3. Les travaux

Nature des équipements à réaliser (détaillez à l'aide du fichier, relais, amarrages) pour la mise en conformité du site : _____

Echéancier des travaux : date de début et de fin prévisionnelles : _____

Organisation des travaux :

1. Les travaux sont effectués directement par le comité à titre gratuit : OUI NON
2. Les travaux sont effectués par le comité et font l'objet d'un contrat de prestation (un marché) entre le propriétaire du site et le comité : OUI NON
Attention, dans ce cas, le comité doit souscrire le contrat d'assurance Responsabilité Civile Activités de Service ALLIANZ FFME.
3. Le comité n'effectue pas les travaux directement mais les fait réaliser par une structure chargée des travaux par contrat : OUI NON

Attention : intégrer à cette demande les contrats (projet de contrat) passés avec la structure chargée des travaux (Travailleurs indépendants, auto entrepreneur, société...). Ces contrats doivent faire apparaître les assurances des intervenants.

Prévision de suivi de la falaise après mise en conformité : qui, fréquence des visites, travaux d'entretien prévus.

4. Le coût des travaux et les financeurs éventuels

Budget prévisionnel détaillé du rééquipement et entretien de la falaise : dépenses et recettes.

Pour toute la partie achat de fournitures : les devis TTC fournisseurs (ou les coûts fournisseurs) devront être joints à cette demande.

Attention pour le choix des amarrages, choisir des points d'amarrages conformes à la norme EN959, et à la norme d'équipement des sites et voies d'escalade <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/escalade/2013-normes-equipement.pdf>

5. Pièces à joindre

Obligatoires :

- Registre de suivi du site (à faire dans l'intranet dès mis à disposition)
- Devis des fournitures de rééquipement : Faire apparaître clairement, matériel d'équipement (amarrages, relais complets, perforateurs...) et matériel de sécurité (ASAP, cordes statiques, casques, chaussures de sécurité...), TTC.

Si nécessaire pour compléter le dossier :

- Topo du site ou image du site, du secteur...
- Une copie du contrat RCAS Allianz FFME pour les travaux des comités faisant l'objet d'un contrat de prestation entre le comité et le propriétaire.
- Une copie du contrat quand le comité n'effectue pas les travaux directement mais les fait effectuer par une autre structure.

Les dossiers incomplets ne pourront être traités par le CPCT.